

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE  
ET DE LA MER

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT  
D'ASSISTANTS D'ADMINISTRATION DE L'AVIATION CIVILE  
DE CLASSE SUPÉRIEURE**

**SESSION 2017**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

**OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**15 questions à choix multiple  
10 questions à réponse courte**

Le (la) candidat(e) est invité(e) à vérifier que le sujet comporte les pages numérotées de 1 à 10  
(page de garde non comprise).

DURÉE : 3 H 00

COEFFICIENT : 3

**IMPORTANT :**

« Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est demandé à ce que le (la) candidat(e) compose à l'encre noire ou bleue (pas de turquoise). Il est également vivement recommandé, sous peine d'annulation de l'épreuve concernée, de ne pas apposer sa signature, ni d'inscrire son nom, grade, ou tout autre mention personnalisée. Le nom du candidat ne doit figurer qu'à l'emplacement réservé à cet effet et qui sera soigneusement caché par le rabat ».

*Séries de 15 questions à choix multiples (QCM) et de 10 questions à réponse courte (QRC) relatives à la gestion des ressources humaines.*

***Notation** : Chaque question du QCM vaut 1 point. Chaque question du QRC vaut 2,5 points. La note sur 40 points obtenue sera divisée par 2 afin d'obtenir une note définitive sur 20.*

## **I - QUESTIONS A CHOIX MULTIPLE**

**(une seule réponse possible)**

### **1) Le RIFSEEP signifie :**

- Régime indemnitaire des fonctionnaires des services de l'Etat et de ses établissements publics
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Régime indiciaire des fonctionnaires des services de l'état et établissement public
- Régime indemnitaire fongible des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

### **2) La Loi Déontologie du 20 avril 2016 ne traite pas un des items suivants :**

- Du dispositif de de précarisation des contractuels de la Fonction publique
- Du cumul d'activité
- Des carrières longues
- De l'égalité homme-femme

### **3) Une prime spéciale d'installation est attribuée aux fonctionnaires (ou stagiaires) à l'occasion de leur premier emploi si leur affectation se trouve dans la zone suivante :**

- Le territoire métropolitain
- La région Ile de France et le département du Nord
- Les seuls départements et collectivités d'outre-mer
- La région Ile de France et la communauté urbaine de Lille

**4) La GIPA a été instaurée en 2008 et prolongée en 2016. Il s'agit de :**

- La gestion individuelle du pouvoir d'achat
- La garantie indiciaire du pouvoir d'achat
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat
- La gestion indemnitaire du pouvoir d'achat

**5) Par décision du 5 février 2010 des établissements ouvriers ont été créés au sein de la DGAC et de l'établissement public de Météo France. Combien d'établissements ont été créés :**

- 4
- 6
- 5
- 7

**6) Les contrôleurs aériens sont soumis à la délivrance d'une aptitude médicale à normes puis à une procédure de prorogation. Ces visites périodiques de prorogation avant quarante ans ont lieu :**

- Tous les six mois
- Tous les ans
- Tous les deux ans
- Tous les dix-huit mois

**7) En cas de grève sur plusieurs jours d'un agent travaillant en horaire de bureau, le calcul de la retenue opérée sur la rémunération s'applique sur :**

- Le nombre de jours de grèves à l'exclusion des weekends, jours fériés et congés
- Le nombre de jours de grèves à l'exclusion des seuls jours fériés
- Le nombre de jours de grèves en totalité incluant les jours fériés, congés et week-end
- Le nombre de jours de grèves à l'exclusion des congés préalablement posés

**8) Un ouvrier d'Etat peut bénéficier de trois des quatre procédures suivantes. Quelle est celle dont il ne peut pas bénéficier ?**

- D'un avancement d'échelon au choix
- D'un avancement de grade au choix
- D'une mise à disposition contre remboursement
- D'un placement en congé longue durée

**9) Quel nouvel emploi fonctionnel a été ouvert aux TSEEAC suite au nouveau protocole social 2016-2019 :**

- RTAC
- CSTAC
- CTAC
- CUTAC

**10) Les règles du nouveau CET permettent de demander à bénéficier de l'indemnisation de tout, ou partie des jours, au-delà de quel seuil ? :**

- 15 jours
- 10 jours
- 20 jours
- 30 jours

**11) En matière disciplinaire, laquelle de ces assertions est exacte ?**

- La radiation du tableau d'avancement peut être prononcée en complément d'une exclusion temporaire ;
- Une faute commise en dehors de toute activité professionnelle ne peut pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire. Elle relève alors exclusivement des juridictions civiles et pénales ;
- Si une juridiction pénale sanctionne une faute commise par un fonctionnaire, la procédure disciplinaire engagée au titre de la même faute est annulée
- L'ensemble des membres représentants d'un corps à la CAP siègent au Conseil de discipline lorsque l'agent faisant l'objet de la procédure disciplinaire appartient au grade le plus élevé de ce corps.

**12) Concernant le congé parental, seule l'une des affirmations suivantes est exacte. Laquelle ?**

- Seul le père ou la mère d'un enfant peut bénéficier d'un congé parental ;
- Le congé parental est automatiquement transformé en congé maternité en cas de nouvelle grossesse ;
- Les 2 parents ne peuvent pas prendre un congé parental simultanément pour le même enfant ;
- Un agent placé en congé parental continue de bénéficier de ses droits à avancement d'échelon et de grade.

**13) Quel type de disponibilité a sa durée plafonnée à deux ans :**

- La disponibilité pour convenance personnelle ;
- La disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
- La disponibilité pour suivre des études ou effectuer des recherches dans l'intérêt général
- La disponibilité pour suivre son partenaire tenu, pour des raisons professionnelles, de déménager dans un lieu éloigné.

**14) Quelle position administrative permet de conserver ses droits à avancement de grade ?**

- Le congé parental;
- la disponibilité ;
- la position hors cadre ;
- le détachement.

**15) L'emploi de directeur de l'aviation civile correspond à :**

- Un emploi fonctionnel de sous directeur
- Un corps de direction de l'Etat
- Un emploi fonctionnel de direction de la DGAC
- Un emploi de direction de l'Etat

## **II – QUESTIONS A REPONSE COURTE**









